



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E130534

VALABLE JUSQU'AU 22/06/2025

ÉDITÉ LE 19/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2014

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 22/08/2023
100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 803862747RC47

Siret : 803 862 747 00026

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : RSI

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 147071000K001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 147071000K001

Situation fiscale et sociale : A jour au 15/05/2024

Raison sociale : AGBTHERME

405 ROUTE DU CHATEAU
47200 MARCELLUS

Téléphone : 06 09 13 23 70

Portable : 0609132370

Site Internet : /www.agbtherme.fr/

E-mail : agbtherme@gmail.com

Responsabilité légale :

TONEL BRUNO GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/05/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	11/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	07/10/2021
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	07/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	27/05/2021
o Chaudière bois	07/10/2021
o Poêle ou insert bois	07/10/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	07/10/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/10/2021
o Ventilation mécanique	07/12/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.